

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Membres présents :**

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Gaëlle COMBRIS (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Damien DELAIRE).

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER) – Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN).

**Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.**

**N° 2024-35 - Objet : Verlinghem, ville ambassadrice du don d'organes.**

Rapporteur : M. Damien DELAIRE.

Le collectif Greffes+ a mis en place, en janvier 2023, une action permettant aux villes de France de devenir des villes ambassadrices du don d'organes.

L'objectif est d'inciter les passants à réfléchir sur le sujet et d'en discuter ensuite avec leurs proches, afin de diffuser la culture du don et d'augmenter le nombre de donneurs.

Au 1er janvier 2024,

- 21 866 patients étaient inscrits sur la liste nationale d'attente pour une greffe, tous organes confondus,
- Même si 5 634 greffes ont pu être réalisées en France au bénéfice des patients en attente en 2023...
- ...2 à 3 personnes décèdent chaque jour, faute d'organes ;
- Alors que 80 % des Français sont favorables au don de leurs propres organes après leur mort...
- ...le taux de refus était de 36,1 % en 2023, en partie parce que les proches, faute de connaître la position du défunt, préfèrent dans le doute rapporter une opposition,
- En effet, moins d'un Français sur deux en a parlé...
- ...alors que 93 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes et de tissus...
- 18 % des Français reconnaissent le ruban vert comme étant le symbole du don d'organes et de tissus.

Les trois grands principes de la loi de bioéthique sont :

- le consentement présumé : en France, la loi indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner.
- la gratuité du don : le don d'organes et de tissus est un acte de générosité et de solidarité entièrement gratuit. La loi interdit toute rémunération en contrepartie de ce don.
- l'anonymat entre le donneur et le receveur : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur, et réciproquement. La famille du donneur peut cependant être informée des organes et tissus prélevés ainsi que du résultat des greffes, si elle le demande, sans pour autant connaître l'identité des receveurs.

Chaque année le 22 juin, se tient la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs. L'engagement dans cette cause est symbolisé par un ruban vert, un symbole de fraternité. Afin d'accroître l'information et la mobilisation en faveur du don d'organes et de greffe, le Collectif Greffes+ soutenu par l'Association des Maires de France, la Fondation de l'Académie de Médecine et l'Agence de la Biomédecine, propose aux Villes de devenir « Ambassadrice du don d'organes.

À la suite d'une rencontre avec l'association et la présentation du dispositif de soutien, il est proposé au Conseil Municipal d'engager Verlinghem en tant que « Ville ambassadrice du don d'organes ».

La signature de la Charte engage la ville à installer à l'entrée de ville un panneau comprenant le ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes ».

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de la mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, la ville peut mener d'autres actions afin de montrer son engagement et contribuer à la sensibilisation du public :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas ;
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public ;
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année ;
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches et promouvoir l'application du don d'organes ;
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe.

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte pour que Verlinghem devienne « Ville ambassadrice du don d'organes » ;**
- **charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures relatives aux engagements inscrits dans la Charte et à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance,  
Grégoire HAMY.

Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/10/2024  
et de la publication le 08/10/2024. Thierry BONTE, Maire



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024__35
Objet :	Verlinghem ville ambassadrice du don d'organes
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	059-215906116-20241003-2024__35-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215906116-20241003-2024__35-DE-1-1_0.xml	text/xml	990 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : del_2024_35.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20241003-2024__35-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	105.6 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : Q5a_Charte_Ville_Amb_Don_Organes.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20241003-2024__35-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	378.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2024 à 16h44min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2024 à 16h48min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2024 à 16h48min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2024 à 16h53min30s	Reçu par le MI le 2024-10-07